

Séance du vendredi 27 août 2021

Date de la convocation: 24/08/2021

Membres en
exercice :

Présents : 13

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept août l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE,
Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Barbara
LOUCHART, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky
PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés :

Excusés :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF - CHARTE DE QUALITE TRAVAUX - (D 2021 090)

Monsieur Le Maire ouvre la séance et rappelle qu'un diagnostic du service d'assainissement de la commune de Châtel-Censoir a été réalisé en 2021 par le bureau d'étude BIOS ; depuis cette étude, la police de l'Eau a rappelé plusieurs fois à la commune que son service d'assainissement n'était pas conforme.

Après plusieurs réunions en présence de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la DDT et du SATESE, il a été décidé de lancer l'opération de réhabilitation du service assainissement.

Afin d'obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau pour ce type de travaux, la commune doit s'engager à réaliser les travaux sous la Charte nationale qualité de l'ASTEE :

- Faire réaliser les études préalables (géotechnie, passage camera, étude à la parcelle des branchements privés non conformes, recherche des concessionnaires, etc.)
- Recruter un maître d'œuvre pour les travaux
- Faire réaliser les contrôles des travaux par un intervenant extérieur à la construction

Au vu de cet exposé le conseil municipal :

DECIDE de faire réaliser les travaux du service assainissement sous la Charte qualité de l'ASTEE.

AUTORISE le Maire à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.


Le Maire
Oliver MAGUET

